

Avis du CCHSCT sur le point prion en perspective d'une sortie du moratoire de l'unité VIM

Les représentants du personnel au CCHSCT INRAE s'associent à l'avis du CHSCT du Centre INRAE Île-de-France Jouy-Antony du 04 Juillet 2022 et prennent acte du rapport d'audit technique concernant l'équipe Macro-Assemblages Pathologiques et maladies à Prion (MAP2), engagé en mai 2022 afin d'évaluer les conditions de sorties du moratoire sur les travaux de recherches relatifs aux maladies à prion mis en place en juillet 2021. Nous saluons les résultats positifs de cet audit quant à la conformité des installations et des pratiques ainsi que les efforts de chacun afin de retrouver des conditions de santé et sécurité optimales pour l'exercice des activités des agents de l'unité VIM.

Les représentants prennent note les réponses apportées par l'administration à leurs questions ainsi qu'à l'avis du CHSCT de Jouy-Antony et tiennent à réaffirmer ici l'importance :

- D'intégrer à la formation de l'ensemble des acteurs travaillant sur le prion, les aspects de risques biologiques et de biosécurité pour les manipulations en niveau 2 et 3
- De préciser le circuit et le contenu de la formation qui permet au personnel de maintenance devant intervenir dans le L3 et l'A3 de donner leur consentement éclairé.
- D'apposer à l'entrée des labos de type 3 une signalétique avertissant de la dangerosité du lieu
- De porter à la connaissance des auditeurs le Registre de Santé et Sécurité au Travail
- D'intégrer cette notion de registre Santé et Sécurité au travail dans le guide de bonnes pratiques, pour répondre à la logique de la boucle de rétro action définie par le rapport ministériel (point 5.1.2).
- De s'assurer de la séparation effective des chaînes de responsabilité sécurité et recherche jusqu'au plus haut niveau possible de la hiérarchie

Concernant ce dernier point, nous alertons sur l'absence d'un référent sécurité prion, indépendant dans l'équipe MAP2 tel que le rapport d'expertise ministériel N° IGESR2022-011/CGAAAER 21101-janvier 2022 le recommande. En effet, il apparaît que la situation actuelle ne permet pas de répondre à cette exigence de séparation effective des chaînes de responsabilité, sécurité et recherche préconisée dans le rapport précité. Nous estimons que pour répondre à cette demande et en attendant d'un poste pérenne, un CDD sous la cotutelle de la présidence de centre et de la cellule biosécurité nationale doit être recruté très rapidement.

Les représentants du personnel au CCHSCT demandent que les instances locales concernées par les travaux sur le prion et l'instance nationale, soient associées aux démarches et informées du suivi du dispositif envisagé afin de s'assurer que les procédures de prévention et les bonnes pratiques dans la manipulation des prion/ATNC soient effectivement mises en œuvre dans les unités concernées. De plus, afin que les représentants du personnel au CHSCT de Jouy-Antony puissent donner un avis éclairé sur la levée du moratoire de l'unité VIM, nous demandons que leur soit transmises les lettres de mission des référents sécurité L3 et du responsable de plateforme A3.

Les représentants du personnel au CCHSCT

Avis mis au vote